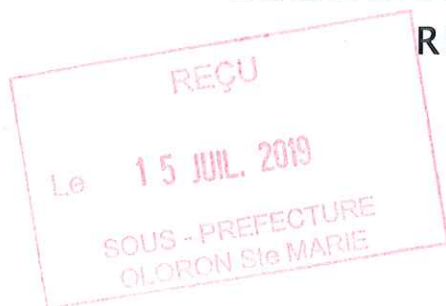


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Paule BERGES	à	Evelyne BALLIHAUT
André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
David MIRANDE	à	Pierre ARTIGUET
Michel NOUSSITOU	à	Etienne SERNA
Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA
Bernard UTHURRY	à	Marylise BISTUE
Aurélie GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 06-190710-FIN-

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS LAZÈRES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. KELLER indique que lors de la création du Parc d'Activités, la ligne France Télécom devait être enterrée. Il avait été convenu que la communauté de communes prendrait en charge cette dépense.

Malgré un devis signé en 2015 pour la réalisation de cette prestation, la dépense ne nous avait pas été facturée. La facturation venant d'être régularisée, il convient donc de procéder à l'écriture correspondante :

Fonctionnement

Dépenses

6045 Achat, étude prestataire 2 591.77 €

Recette

7015 Ventes de terrains aménagés..... 2 591.77 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Affiché le 15.07.19

REÇU
Le 15 JUL. 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE



Le Président

Daniel LACRAMPE